

Le 9 juin 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska tenue le mardi 9 juin 2020 à 20 h, en la salle municipale, située au 531, rue de l'Église Sud, à Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Messieurs les conseillers Paul Thériault, Marc Landry, Claude Lévesque, Steeve Santerre et Vital Morin, sous la présidence de Madame Louise Hémond, Maire, formant quorum.

Était également présente Madame Maude Pichereau, à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

Cette séance ordinaire se tint en huis clos et en respectant les mesures de distanciation sociale, étant donné la situation actuelle de la pandémie COVID-19 et tel que recommandé par la Santé publique du Québec. La séance fut enregistrée tel stipulé dans le décret # 2020-028 adopté le 25 avril 2020 concernant l'obligation de publier l'enregistrement audio ou vidéo des délibérations et de prises de décisions sur le site Internet de la municipalité durant la période de pandémie.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame Louise Hémond déclare la séance ouverte.

2020-06-078

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul Thériault
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé, en laissant l'item « Autres sujets » ouvert.

2020-06-079

ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MOIS DE MAI 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2020 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marco Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

DE l'adopter tel que rédigé.

2020-06-080

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 2020-02 CONCERNANT LES MODALITÉS DE
PUBLICATION DES AVIS PUBLICS**

Monsieur le conseiller Claude Lévesque donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 2020-02 concernant les modalités de publication des avis publics.

Monsieur le conseiller Claude Lévesque dépose le projet dudit règlement.

2020-06-081

**ENTÉRINER LA DÉPENSE POUR LE PAVAGE DU RANG DU
MOULIN ET DE LA ROUTE ENNIS**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Vital Morin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal entérine la dépense pour le pavage d'une petite section du Rang du Moulin et d'une autre section au coin de la Route Ennis et de la Roue 230 Est, auprès de Pavage et réparations Francoeur au montant de quatre mille cinq cent cinquante dollars (4 550 \$), excluant les taxes.

2020-06-082

**OCTROI DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS ET
TROTTOIRS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres relatif au déneigement des chemins et trottoirs municipaux, pour les hivers 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023, a été mis en ligne sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) ;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, il a été constaté qu'une seule soumission a été reçue au bureau de la Municipalité, soit celle de l'entreprise C.G. Thériault inc. de Sainte-Hélène-de-Kamouraska ;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse de la soumission a démontré que celle-ci est conforme ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal octroie le contrat de déneigement des chemins et trottoirs municipaux, pour les hivers 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023, à l'entreprise C.G. Thériault inc. de Sainte-Hélène-de-Kamouraska et ce, au montant de trois cent quarante-deux mille six cent soixante-neuf dollars et dix-neuf cents (342 669,19 \$), taxes incluses.

2020-05-083

EMBAUCHE D'ANIMATRICES DE CAMP DE JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal procède à l'embauche de quatre animatrices pour le camp de jour, soit Mesdames Élodie Chamberland, Élisabeth Dionne, Clara Lévesque et Flavie Martin, durant 7 semaines, aux conditions ci-annexées.

2020-06-084

**DÉSIGNATION DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE ET
DE SES SUBSTITUTS**

CONSIDÉRANT que le Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent (CRSBP) offre à la municipalité deux votes lors de l'assemblée générale annuelle, respectivement pour un représentant municipal et un responsable de la bibliothèque ;

CONSIDÉRANT que la responsable de la bibliothèque présentement nommée, Madame Lucie Bérubé, a terminé son mandat ;

CONSIDÉRANT que la nouvelle responsable est madame Thérèse Ouellet ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

DE nommer comme personne responsable de la bibliothèque Madame Thérèse Ouellet et comme substitués mesdames Lucie Bérubé et Guylaine Bérubé ; en cas d'absence de la responsable officielle, une des responsables substitués se verra accorder le droit de vote lors de l'assemblée générale.

2020-06-085

**DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU FDMK – VOLET
ACTIVITÉ LOCALE, LOISIR CULTUREL**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Kamouraska a mis en place un Fonds de développement des municipalités du Kamouraska (FDMK) pour appuyer les municipalités à réaliser des activités locales au développement du loisir culturel ;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité peut choisir une activité de loisir culturel qu'elle désire financer en partie par ce fonds ;

CONSIDÉRANT QUE le montant attribué dans le cadre de ce fonds est de cinq cents dollars (500 \$) ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska s'engage à la hauteur de 20 % du 500 \$, dans cette activité ;

QUE la municipalité s'engage à publiciser l'événement, notamment en intégrant le logo de la MRC de Kamouraska ou en faire une mention verbale lors de la tenue de l'activité ;

QUE la municipalité s'engage à affecter le montant de cinq cents dollars (500 \$) provenant du FDMK en 2020 au paiement des dépenses engendrées par l'activité loisir culturel : Projet Ciné-Parc.

2020-06-086

DEMANDES DE COMMANDITES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul Thériault

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal accepte de remettre un don aux organismes suivants :

Association du Cancer Est du Québec : **50 \$**

Fondation Mira : **50 \$**

**RAPPORT DES CONSEILLERS RESPONSABLES DE DOSSIERS
MUNICIPAUX**

2020-06-087

APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Vital Morin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE les comptes suivants soient approuvés et que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire les paiements :

- Liste des incompressibles :	4 377,96 \$
- Liste des comptes à payer :	90 387,76 \$
- Salaires et allocations de dépenses de mai 2020 :	<u>15 544,38 \$</u>
TOTAL :	110 310,10 \$

Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et des incompressibles est disponible, sur demande seulement, au bureau municipal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Maude Pichereau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires décrits dans la liste du mois de mai 2020.

Directrice générale et secrétaire-trésorière

PÉRIODE DE QUESTIONS

2020-06-088

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque

Et résolu à l'unanimité, la clôture et la levée de la séance à 20 h 42.

Signature du procès-verbal :

Louise Hémond
Maire

Maude Pichereau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Note :

« Je, Louise Hémond, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Maire